

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2041

22 août 2013

### SOMMAIRE

Achille Immobilière S.A. ....	97930	PVI Luxembourg S.à r.l. ....	97924
AL-Manara Palace Luxembourg S.A. ....	97931	Ravi Investments S.à r.l. ....	97924
Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l. ....	97931	Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l. ....	97925
Mangrove III Investments S.à r.l. ....	97932	Rolaco Holding S.A. ....	97927
Mangrove III Management S.A. ....	97968	Rolaco Holding S.A. ....	97929
Matterhorn Immobilière S.A. ....	97922	Rosati S.à r.l. ....	97926
Matterhorn Immobilière S.A. ....	97922	Rotestra Holdings S.A. SPF ....	97930
Maxfin S.A. ....	97931	Sagittarius S.A. - SPF ....	97959
Maximom S.à.r.l. ....	97931	Saurer Invest S.A. ....	97955
Mazal Investments S.à r.l. ....	97931	SFGD S.A. ....	97927
Metals Finance Invest S.A. ....	97924	Sibex Holdings S.A. ....	97928
MGB Finances Soparfi S.à r.l. ....	97968	Silver Cross S.A. ....	97930
MGBS S.A. ....	97968	S.L.P.P. S.A. ....	97928
Miras S.A. ....	97967	Sobrass Gestion & Cie SCA ....	97925
Najac ....	97923	Sobrass Participations ....	97925
NCC Luxco S.à.r.l. ....	97923	Société d'Engineering et de Participations Immobilières ....	97928
Next Estate Income Fund Management S.à r.l. ....	97923	Société de Participation Financière Dalmi- ne Holding S.A. ....	97929
NYLIM Mezzanine II LuxCo S.à r.l. ....	97923	Société Immobilière du Moulin S.A. ....	97927
Oliver Klein Medienservice S.à r.l. ....	97923	Société Immobilière New South S.A. ....	97924
Optima Immobilière S.A. ....	97922	Société Luxembourgeoise de Cremation, Feuerbestattung Luxembourg S.A. ....	97927
Optimum Evolution Fund SIF ....	97922	Socom S.A. ....	97930
Panattoni Luxembourg IV S.à r.l. ....	97942	Solidus Real Estate S.A. ....	97930
Panattoni Luxembourg V S.à r.l. ....	97943	Special Movie Production S.A. ....	97953
Parker Hannifin Europe S.à r.l. ....	97922	Surprise S.A. ....	97929
Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR ....	97951	Syrselux ....	97926
Pointlux S.à.r.l. ....	97925	Tac O Tac ....	97926
POMPES FUNEBRES Jean GOEBEL et FILS S.à.r.l. ....	97924	Taurus-Gemini S.à r.l. ....	97926
Porthos Inst S.à r.l. ....	97932	Torun S.à r.l. ....	97928
Procable S.A. ....	97967	Totalserve Management (Luxembourg) S.à r.l. ....	97926
Projets Et Créations S.à r.l. ....	97925	Vedalo Holding S.A. - SPF ....	97929
Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l. ....	97945	Veolia Propreté Luxembourg S.à r.l. ....	97927

**Matterhorn Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 47.141.

—  
*Rectificatif de dépôt L100083999 enregistré et déposé le 15/06/2010*

Le Bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088812/11.

(130109400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Optimum Evolution Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 142.852.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013088866/11.

(130109832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 155.482.

—  
Les Comptes annuels consolidés de PARKER HANNIFIN CORP., maison mère de la Société au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088885/11.

(130109721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Optima Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4601 Niedercorn, 65A, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 79.512.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013088875/10.

(130109158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Matterhorn Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 47.141.

—  
*Rectificatif de dépôt L0801573.85 enregistré et déposé le 24/10/2008*

Le Bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088813/11.

(130109401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Next Estate Income Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.381.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 28 juin 2013 à 10.30 heures*

L'Assemblée à l'unanimité renouvelle le mandat de Mazars Luxembourg, au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période prenant fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2013.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013088848/14.

(130109309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Najac, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 18.485.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013088851/10.

(130109652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**NCC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.329.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088853/10.

(130109417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**NYLIM Mezzanine II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.578.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088862/10.

(130109478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Oliver Klein Medienservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6661 Born, 9, Burer Millen.

R.C.S. Luxembourg B 171.266.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088864/10.

(130109964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Metals Finance Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 87.592.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2013*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013088825/14.

(130109269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**POMPES FUNEBRES Jean GOEBEL et FILS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.190.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013088930/10.

(130110071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**PVI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.630.

—  
Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013088941/10.

(130109334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Ravi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 126.782.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66692 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088949/10.

(130110257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Société Immobilière New South S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.372.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013089018/10.

(130110045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Projets Et Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.  
R.C.S. Luxembourg B 162.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013088901/11.

(130109699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Pointlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 76.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.07.2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013088929/11.

(130109321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Rock-It Cargo Logistics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 149.772.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088953/10.

(130109525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Sobrass Gestion & Cie SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 46.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le commandité SOBRASS Gestion s.à r.l*

Georges M. LENTZ jr.

Référence de publication: 2013089007/11.

(130110195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 46.410.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

*Gérant*

Référence de publication: 2013089009/11.

(130110214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Taurus-Gemini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 44, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.474.

Le 3 juillet 2013, les associés de la Société à Responsabilité Limitée TAURUS-GEMINI S.à r.l. ont pris la résolution suivante:

Le siège social de la société a été transféré à l'intérieur de la commune de L-7570 Mersch, 90, rue Nicolas Welter à L-7520 Mersch, 44, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

TAURUS-GEMINI S.à r.l.

Référence de publication: 2013089052/14.

(130110117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Tac O Tac, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.119.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013089049/10.

(130110060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Totalserve Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013089044/10.

(130109781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Syrselux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 174.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089035/10.

(130109745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Rosati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 95.639.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013088963/10.

(130109201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Rolaco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 15.478.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 juin 2013*

*Sixième résolution*

Le mandat du Réviseur d'entreprise agréé, Ernst & Young, 2, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg est renouvelé pour une période d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLACO HOLDING S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013088962/14.

(130109897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**SFGD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 154.119.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089000/10.

(130109958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Société Immobilière du Moulin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 80.607.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013089017/10.

(130109677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Société Luxembourgeoise de Cremation, Feuerbestattung Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6437 Echternach, 6, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 50.045.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 3 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013089020/10.

(130110073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Veolia Propreté Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 97.226.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013089091/10.

(130109281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Sibex Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 146.404.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des administrateurs du 15 mai 2013 que:

L'adresse professionnelle de l'administrateur Joao Luis Da Fonseca Ferreira a été changé de 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à 18 - 20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Fait à Munsbach, le 13 mai 2013.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013089002/14.

(130109957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**S.L.P.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 155.283.

—  
La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés Associations n°2197 du 15 octobre 2010.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013088972/15.

(130109655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**SEPIM Spf S.A., Société d'Engineering et de Participations Immobilières, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 17.494.

—  
Le bilan de la société au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013089012/13.

(130109237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Torun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.047.983,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 128.041.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Torun S.à r.l.*  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013089043/12.

(130110276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 40.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013089014/13.

(130109349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Surprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 66.253.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2013 au siège de la société*

L'assemblée accepte la démission du commissaire Monsieur Luc Beerten.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2013*

L'assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, la société ATWELL SARL avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistré au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 169 787, pour une période d'un an.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013089029/14.

(130109547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Vedalo Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 11.478.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013*

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société VEDALO HOLDING S.A.-SPF (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 2 juillet 2013.

*Pour VEDALO HOLDING S.A.-SPF (en liquidation)*

Référence de publication: 2013089105/16.

(130109606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Rolaco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 15.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLACO HOLDING S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013088961/11.

(130109863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Rotestra Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.024.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 03/07/2013.

*Pour ROTESTRA HOLDINGS S.A. SPF*

J. REUTER

Référence de publication: 2013088964/12.

(130109678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Silver Cross S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 161.958.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013089004/10.

(130110236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Socom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes rectifiés remplacent les comptes annuels au 31.12.2012 enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28/05/2013 sous la référence L130084357

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013089021/13.

(130110194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Solidus Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.005.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013089022/10.

(130109156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Achille Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, ZAC Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 78.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090290/9.

(130110616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Kulczyk Real Estate Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 911.324,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013088700/12.

(130110148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Maxfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.083.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013088815/10.

(130109997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Maximom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.925.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013088816/10.

(130109200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Mazal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.428.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2013*

- Acceptation de la démission, avec effet au 23 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.

Extrait sincère et conforme

Mazal Investments S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013088817/13.

(130110208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**AL-Manara Palace Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090306/9.

(130110957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Mangrove III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 141.426.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 24 avril 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 24 avril 2013 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2014 les mandats suivants:

- des trois gérants suivants:

- \* Mr. Gérard LOPEZ
- \* Mr. Mark TLUSZCZ
- \* Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

- \* Deloitte S.A.

Les gérants sont au 24 avril 2013:

Gérard LOPEZ, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, 1<sup>er</sup> juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013088799/22.

(130109733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

**Porthos Inst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 178.380.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of June.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, registration number 2053317, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, U.S.A.,

2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, registration number 2053323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, U.S.A.,

3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, registration number 2053330, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19808, U.S.A.,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, registration number 0293323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - III, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, registration number 0682528, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

6) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - IV, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, registration number 6456445, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

all here represented by Mister Christophe GAMMAL, economist, born on August 9th, 1967 in Uccle, Belgium, with professional address at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, by virtue of six proxies given under private seal dated 21 June, 2013.

The said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

### Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Porthos Inst S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

#### Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) represented by ten thousand (10,000) ordinary shares, ten thousand (10,000) Class B1 shares, ten thousand (10,000) Class B2 shares, ten thousand (10,000) Class B3 shares, and ten thousand (10,000) Class B4 shares, having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### Chapter III. - Management

**Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

**Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

## Chapter IV. - General meeting of shareholders

### Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter V. - Business year

### Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI. - Liquidation

### Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 ordinary Shares
2) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 Class B1 shares
3) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 Class B2 shares
4) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 Class B3 shares
5) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 Class B4 shares
6) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 ordinary Shares
7) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 Class B1 Shares
8) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 Class B2 Shares
9) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 Class B3 Shares
10) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 Class B4 Shares
11) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	286 ordinary Shares
12) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	286 Class B1 Shares
13) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	286 Class B2 Shares
14) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	286 Class B3 Shares
15) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	286 Class B4 Shares
16) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I .....	834 ordinary Shares
17) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I .....	834 Class B1 Shares
18) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I .....	834 Class B2 Shares
19) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I .....	834 Class B3 Shares
20) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I .....	834 Class B4 Shares
21) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III .....	449 ordinary Shares
22) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III .....	449 Class B1 Shares
23) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III .....	449 Class B2 Shares
24) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III .....	449 Class B3 Shares
25) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III .....	449 Class B4 Shares
26) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV .....	7.547 ordinary Shares
27) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV .....	7.547 Class B1 Shares
28) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV .....	7.547 Class B2 Shares
29) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV .....	7.547 Class B3 Shares
30) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV .....	<u>7.547 Class B4 Shares</u>
Total: .....	50,000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of sixty-two thousand and five hundred Euros (EUR 62,500.-) corresponding to a share capital of sixty-two thousand and five hundred Euros (EUR 62,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600).

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholders, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the Company for an undetermined period:

- Mr Christophe Gammal, with address at L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, Grand Duchy of Luxembourg, born on 9 August 1967 in Uccle, Belgium.

2) The Company shall have its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

1. HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, immatriculée sous le numéro 2053317,

2. PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, immatriculée sous le numéro 2053323,

3. YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, immatriculée sous le numéro 2053330,

4. BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, immatriculée sous le numéro 0293323,

5. BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - III, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, immatriculée sous le numéro 0682528,

6. BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - IV un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, immatriculée sous le numéro 6456445,

Les comparantes ci-dessus sont représentées par Monsieur Christophe GAMMAL, économiste, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en vertu de six procurations données sous seing privé en date du 21 juin, 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### STATUTS

#### Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Porthos Inst S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société peut faire des investissements immobiliers, soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales ordinaires, dix mille (10.000) parts sociales de classe B1, dix mille (10.000) parts sociales de classe B2, dix mille (10.000) parts sociales de classe B3 et dix mille (10.000) parts sociales de classe B4, ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre II. - Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des Associé(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par

une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

## Titre V. - Exercice social

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI. - Liquidation

### Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. - Loi applicable

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 parts sociales ordinaires
2) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 parts sociales de classe B1
3) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 parts sociales de classe B2
4) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 parts sociales de classe B3
5) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	446 parts sociales de classe B4
6) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 parts sociales ordinaires
7) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 parts sociales de classe B1
8) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 parts sociales de classe B2
9) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 parts sociales de classe B3
10) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	438 parts sociales de classe B4
11) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	286 parts sociales ordinaires
12) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP .....	286 parts sociales de classe B1

13) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	286 parts sociales de classe B2
14) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	286 parts sociales de classe B3
15) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	286 parts sociales de classe B4
16) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I . . . . .	834 parts sociales ordinaires
17) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I . . . . .	834 parts sociales de classe B1
18) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I . . . . .	834 parts sociales de classe B2
19) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I . . . . .	834 parts sociales de classe B3
20) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – I . . . . .	834 parts sociales de classe B4
21) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III . . . . .	449 parts sociales ordinaires
22) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III . . . . .	449 parts sociales de classe B1
23) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III . . . . .	449 parts sociales de classe B2
24) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III . . . . .	449 parts sociales de classe B3
25) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – III . . . . .	449 parts sociales de classe B4
26) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV . . . . .	7.547 parts sociales ordinaires
27) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV . . . . .	7.547 parts sociales de classe B1
28) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV . . . . .	7.547 parts sociales de classe B2
29) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV . . . . .	7.547 parts sociales de classe B3
30) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. – IV . . . . .	7.547 parts sociales de classe B4
Total: . . . . .	50.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500,-) correspondant à un capital de soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents Euros (EUR 1.600).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- Mr Christophe Gammal, avec adresse professionnelle au L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, Grand-Duché de Luxembourg, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique.

2- Le siège social de la Société est établi à 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. LAC/2013/29954. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090972/510.

(130110541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Panattoni Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 133.728.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of June.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

PANATTONI FRANCE DEVELOPMENT B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at 231, Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Amsterdam-Schiphol, The Netherlands,

here represented by Mrs Jacqueline NIKOLIC, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Panattoni Luxembourg IV S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 133728, established by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, dated November 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2931 of December 17, 2007.

The share capital of the Company presently amounts to thirty thousand Euro (EUR 30,000.-), represented by three thousand (3,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

PANATTONI FRANCE DEVELOPMENT B.V., une société constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, dont le siège social est au 231 Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Amsterdam-Schiphol, Pays-Bas,

dûment représentée par Madame Jacqueline NIKOLIC, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Panattoni Luxembourg IV S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 133728, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2931 du 17 décembre 2007.

La Société a actuellement un capital social de trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associée unique est investie de tout l'actif et elle répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jacqueline NIKOLIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2013. Relation GRE/2013/2492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013090958/84.

(13011421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

#### **Panattoni Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.790.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of June.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

PANATTONI FRANCE DEVELOPMENT B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at 231, Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Amsterdam-Schiphol, The Netherlands,

here represented by Mrs Jacqueline NIKOLIC, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Panattoni Luxembourg V S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 133790, established by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, dated November 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2961 of December 20, 2007.

The share capital of the Company presently amounts to thirty thousand Euro (EUR 30,000.-), represented by three thousand (3,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

PANATTONI FRANCE DEVELOPMENT B.V., une société constituée et existant selon le droit des Pays-Bas, dont le siège social est au 231 Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Amsterdam-Schiphol, Pays-Bas,

dûment représentée par Madame Jacqueline NIKOLIC, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Panattoni Luxembourg V S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 133790, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2961 du 20 décembre 2007.

La Société a actuellement un capital social de trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jacqueline NIKOLIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2013. Relation GRE/2013/2493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013090959/84.

(130111456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.375.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Prospector Finance S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, having a share capital of twenty thousand US dollar (USD 20,000.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 163 602,

here represented by Mr Bastien Burin, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 21 June 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

In addition, the Company may own, lease, operate, and/or provide equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment as well as sea-going vessels; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services and sea-going vessels.

The Company also may provide commercial services of management, coordination and control of the design, construction, testing and delivery of jack-up drilling rigs, commercial services of management, coordination and control of the transfer, mobilization and demobilization of jack-up drilling rigs and all ancillary services.

The Company also may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. In case of several managers, the managers shall be of category A or of category B albeit that in such case at least one (1) manager shall be of category A and at least one (1) manager shall be of category B.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances (i) by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any manager of category A together with a manager of category B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the sole manager or, if there is more than one, by the board of managers within the limits of such delegation.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members of category B a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or upon the joint call by one (1) manager of category A and one (1) manager of category B, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting albeit that, if the board of managers consists of more than one manager, always at least one (1) manager of category A and at least one (1) manager of category B must consent to a decision.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman or jointly by one (1) manager of category A and one (1) manager of category B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or jointly by

one (1) manager of category A and one (1) manager of category B or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by Prospector Finance S.à r.l. above-mentioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

#### *Decisions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately adopted the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- a) Anirudha Pangarkar, born in Pune, (India) on 1 December 1961, residing professionally at 11011 Richmond Avenue, Suite 980, Houston, TX 77042, USA, as class A manager;
- b) Michael Fletcher Pope, born in Aberdeen (United Kingdom), on 2 November 1957, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, as class A manager;
- c) Andrew O'Shea, born in Dublin (Ireland), on 13 August 1981, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class B manager; and
- d) Hugo Froment, born in Laxou (France), on 22 February 1974, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Prospector Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille US dollars (USD 20.000,-), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 602,

ici représentée par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

De plus, la Société peut détenir, louer, exploiter et/ou fournir des équipements utilisés dans les contrats de services de forage pour les opérations de forage de pétrole et de gaz; acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout équipement relatif, ainsi que de navires de haute mer; conclure, assister ou participer à des opérations financières, commerciales et autres, relatives aux contrats de services de forage et les navires de haute mer.

La Société peut aussi fournir des services commerciaux de gestion, de coordination et de contrôle de la conception, la construction, les essais et la livraison des plates-formes de forage auto-élevatrices ainsi que des services commerciaux de gestion, de coordination et de contrôle du transfert, la mobilisation et la démobilisation de plates-formes de forage auto-élevatrices et de fournir tout service accessoire.

La Société pourra aussi exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, les gérants seront de catégorie A ou de catégorie B. Dans ce cas, au moins un (1) gérant sera de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, (i) par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature collective d'un gérant de catégorie A conjointement avec un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres de catégorie B un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un (1) gérant de catégorie A conjointement avec un (1) gérant de catégorie B au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où le conseil de gérance se compose de plusieurs gérants, au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B devront prendre conjointement la décision.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou conjointement par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou conjointement par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Prospector Finance S.à r.l., prénommée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

##### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Anirudha Pangarkar, né à Pune (Inde), le 1 décembre 1961, résidant professionnellement au 11011 Richmond Avenue, Suite 980, Houston, TX 77042 (EUA), comme gérant de catégorie A;

b) Michael Fletcher Pope, né à Aberdeen (Royaume Uni), le 2 novembre 1957, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme gérant de catégorie A;

c) Andrew O'Shea, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé avec effet au 21 juin 2012 comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée; et

d) Hugo Froment, né à Laxou (France), le 22 février 1974, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2013. Relation: EAC/2013/8373. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013090979/331.

(130109498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.206.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschluss der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxembourg Nummer B 146206, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1097 vom 3. Juni 2009, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch notarielle Urkunde vom 3. Juni 2013.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 3.050.557,437 (drei Millionen fünfzigtausend fünfhundertsiebenundfünfzig Komma vierhundert- siebenunddreißig Euro) eingeteilt in 2.775.755,640 (zwei Millionen siebenhundertfünfund-siebzigttausend siebenhundertfünfundfünfzig Komma sechshundertvierzig) Manager-Aktien und 274.801,797 (zweihundertvierundsiebzigttausend achthunderteine Komma siebenhundert-siebenundneunzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betragslichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 10. Mai 2013 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 230.599,510 (zweihundertdreißigtausend fünfhundertneunundneunzig Komma fünfhundertzehn Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 20.772,840 (zwanzigtausend siebenhundertzweiundsiebzig Komma achthundertvierzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 209.826,670 (zweihundertneuntausend achthundertsechszwanzig Komma sechshundertsiebzig Euro) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 20.982.666,67 erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 3.281.156,947 (drei Millionen zweihunderteinundachtzigtausend einhundertsechsfundfzig Komma neunhundertsevenundvierzig Euro) eingeteilt in 2.985.582,310 (zwei Millionen neunhundertfünfundsachtzigtausend funfhundertzweiundachtzig Komma dreihundertzehn) Manager-Aktien und 295.574,637 (zweihundertfünf-undneunzigtausend funfhundertvierundsiebzig Komma sechshundert-siebenunddreißig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

**Art. 5. Share capital (paragraph b).**

(b) The Corporation has a capital of EUR 3,281,156.947 (three million two hundred and eighty-one thousand one hundred and fifty-six point nine hundred and forty-seven Euro) represented by 2,985,582.310 (two million nine hundred and eighty-five thousand five hundred and eighty-two point three hundred and ten) Manager-Shares and 295,574.637 (two hundred and ninety-five thousand five hundred and seventy-four point six hundred and thirty-seven) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.000,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28689. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. Juli 2013.

Référence de publication: 2013090985/89.

(130110329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

**Special Movie Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 76.371.

Im Jahre zwei tausend und dreizehn, den vierzehnten Juni um 11.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "SPECIAL MOVIE PRODUCTION S.A.", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg Sektion B Nummer 76.371,

ursprünglich unter der Bezeichnung EUROPÄISCHES WERTPAPIEREMISSIONS- UND HANDELSHAUS S.A. kurz «EuWeSa» gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven, am 16. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 760 vom 17. Oktober 2000,

deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven, am:

- 24. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 870 vom 2. Dezember 2000,
- 7. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 277 vom 18. April 2001,
- 28. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1020 vom 20. April 2012
- 29. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 789 vom 20. September 2001,
- 6. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1823 vom 31. Dezember 2002, welche die Annahme der Bezeichnung BFI Beteiligungs Holding S.A. beinhaltetete,
- 21. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1046 vom 19. Mai 2011, welche die Annahme der Bezeichnung Special Movie Production S.A. beinhaltetete, und
- 8. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1451 vom 2. Juli 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen. Die Vorsitzende beruft zum Schriftführerin Frau Sarah SCHAEFER, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Laura BRACHMOND, Rechtsanwältin, berufsansässig in Luxemburg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Die Gesellschafter, anwesend oder vertreten, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste vermerkt, welche von den Gesellschaftern oder ihren Bevollmächtigten unterzeichnet wurde, und auf jene Anwesenheitsliste, festgelegt vom Vorstand der Versammlung, erklären sich die Mitglieder der Versammlung zu berufen.

Diese Anwesenheitsliste, sowie die Vollmachten der in dieser Generalversammlung vertretenen Gesellschafter, welche von dem Vorstand der Versammlung und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass diese Versammlung ordnungsgemäß einberufen wurde mittels Einberufungsschreiben, enthaltend die Tagesordnung und veröffentlicht:

- im "Mémorial C" Nummer 1237 vom 27. Mai 2013 und Nummer 1322 vom 5. Juni 2013,
- in der Tageszeitung "Luxemburger Wort" Nummer 121 vom 27. Mai 2013 und Nummer 129 vom 5. Juni 2013.

B) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung*

1. Feststellung der Beschlussfähigkeit
2. Umwandlung der Inhaberaktien in Namensaktien.
3. Abänderung des ersten Satzes des Artikels 6 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 6.** Die Aktien sind und bleiben Namensaktien.

4. Herabsetzung des gezeichneten Kapitals um 3.000.000 EUR auf 1.000.000 EUR durch Herabsetzung des Nennwertes von 2 € auf 0,50 € und Auszahlung der Kapitalherabsetzung an die Aktionäre.

5. Anpassung von Absatz 1 von Artikel 5 der Satzung

6. Verschiedenes

C) Aus der vorgenannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass

von den 2.000.000 (zwei Millionen) Gesellschaftsaktien anwesend oder vertreten sind.

D) Dass diese Versammlung ordnungsgemäß einberufen, das erforderliche Quorum erreicht wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Punkte gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest, dass die gegenwärtige Versammlung beschlussfähig ist.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, mit  
1.883.910 Stimmen dafür  
/ Stimmen dagegen  
/ Enthaltungen

dass die Inhaberaktien, in Namensaktien umgewandelt werden und ermächtigt die Vertreter des Verwaltungsrates, jeden Aktionär oder Bevollmächtigten, der sich mit Inhaberaktienzertifikaten am Gesellschaftssitz meldet, sich dessen Aktien anzunehmen, diese durch Namensaktien zu ersetzen und die Eintragungen im Aktienregister vorzunehmen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt mit  
1.883.910 Stimmen dafür  
/ Stimmen dagegen / Enthaltungen

infolge des vorstehenden Beschlusses, dem ersten Satz von Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 6.** Die Aktien sind und bleiben Namensaktien.“

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt mit  
1.883.910 Stimmen dafür  
/ Stimmen dagegen  
/ Enthaltungen

das Gesellschaftskapital um eine Summe von 3.000.000,- EUR (drei Millionen Euro) auf 1.000.000,- EUR (eine Million Euro) herabzusetzen um es von seinem aktuellen Stand von 4.000.000,- EUR (vier Millionen Euro) auf 1.000.000,- EUR (eine Million Euro) zu bringen, ohne Annullierung von Aktien, durch Herabsetzung des Nennwertes von aktuell 2,-EUR (zwei Euro) auf 0,50 EUR (fünfzig Cent) und Auszahlung der Kapitalherabsetzung an die Aktionäre, in prorata ihrer Beteiligung.

#### *Frist der Rückzahlung*

Der amtierende Notar weist die Versammlung auf die Bestimmungen des Artikel 69 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften hin, wonach, zum Schutz eventueller Gläubiger der Gesellschaft, die Rückzahlung an die Aktionäre innerhalb von dreißig (30) Tagen nach Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde im Luxemburger Mémorial C nicht frei und ohne Regressansprüche erfolgen kann.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt mit 1.883.910 Stimmen dafür  
/ Stimmen dagegen  
/ Enthaltungen

infolge des vorstehenden Beschlusses, Absatz 1 von Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 5. (Absatz 1).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINE MILLION EURO (EUR 1.000.000,-). Es ist in ZWEI MILLIONEN (2.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNFZIG CENT (EUR 0,50) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.“

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 1.500,-EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Sarah SCHAEFER, Laura BRACHMOND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2013. Relation GRE/2013/2477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013091098/107.

(130110521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

### **Saurer Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 178.369.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175507,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant à L-1938 Luxembourg, 11a, rue Nicolas Liez.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "SAURER INVEST S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera.

La Société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En outre, la Société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente d'immeubles, de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "ANTAEUS CAPITAL & MANAGEMENT S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, né à Strasbourg (France), le 30 juin 1957, demeurant à L-1938 Luxembourg, 11a, rue Nicolas Liez, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "VERICOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51203, est nommée commissaire de la Société, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

5) Le siège social de la Société sera établi à L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Référence de publication: 2013091072/233.

(130110391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

### **Sagittarius S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 178.377.

#### STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN, ON THE TWENTIETH DAY OF THE MONTH OF JUNE.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-on-Attert.

There Appeared:

Mr Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, companies director, born in Venlo on 4 December 1959, residing professionally in James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

here duly represented by Mr Thierry STAS, chartered accountant, residing professionally at L-8308 Capellen (Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal on 9 June 2013, which proxy will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company under the form of a family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) which it intends to organize.

#### **Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial) under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of "SAGITTARIUS S.A.- SPF".

**Art. 2.** The registered office is fixed in the Municipality of Mamer.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances.

This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of any other company, within the meaning of the SPF Law.

The Company shall not have any commercial activity and is not entitled to directly hold any real estate property.

The object of the company is also to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 133,500.00 (one hundred thirty-three thousand five hundred euros) consisting of 133,500.00 (one hundred thirty-three thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

### Management - Supervision

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The board may be composed by two or more directors A and one or more directors B elected by the General Meeting of Shareholders. The directors A need to be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at the place and time indicated in the convening notice or such other place as indicated in the convening notice.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues. In the event however directors A and directors B have been appointed, any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one (1) director A and at least one (1) B director

(which may be represented). If a quorum is not obtained the directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at the meeting of the board of directors. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iii) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

If the board of directors is composed by directors A and director(s) B, the company shall be bound by the joint signatures of at least one director A and at least one director B.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director, but only within the limits of such power.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### General meeting

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the second day of the month of June at 10.30 a.m..

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

### **General dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial).

#### *Transitional dispositions*

The first period begins on the date of incorporation until December 31, 2013.

The first annual general meeting will meet on the second day of the month of June 2014.

#### *Subscription - Liberation*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe all the shares representing the entire share capital of EUR 133,500.00 (one hundred thirty-three thousand five hundred euros).

All these shares have been fully paid by cash payments, so that the sum of EUR 133,500.00 (one hundred thirty-three thousand five hundred euros) is now at the disposal of the company, as has been proved to the notary, by a bank certificate, which certifies it.

#### *Verification*

The undersigned notary declares that the conditions provided by Article twenty-six (26) of the Act of August 10, 1915, as subsequently amended and expressly achievement.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, costs, expenses, fees and charges of any kind whatsoever, which the company incurs or which are charged to him by reason of its constitution, is approximately EUR 1,400.00.

#### *Extraordinary general meeting*

The Sole Shareholder, representing the whole of the subscribed capital, holding itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. The number of directors is set to 3 (three).
2. Were elected as directors:

##### *Directors A*

- MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933 with permanent representative: Mr Thierry Robert Octave STAS, chartered accountant, born in Brussels on 20 June 1969, residing professionally at L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B

- Mr Thierry Robert Octave STAS, chartered accountant, born in Brussels on 20 June 1969, residing professionally at L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B..

##### *Director B*

- Mr Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, companies director, born in Venlo on 4 December 1959, residing professionally in James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL).

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of at least one director A and at least one director B, in compliance with article 12 of these articles.

3. The mandate of the directors and the Chairman of the Board is fixed at six (6) years and will end at the Annual General Meeting to be held in 2018.

4. The company named CAC Service S.A. a company having its registered office at Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, Commercial Register of Panama N°760915, is appointed as statutory auditor in charge approved the revision of company accounts. The mandate of the statutory auditor shall be six (6) years and will culminate at the annual general meeting to be held in 2018.

5. The registered office of the company is fixed at 89B, rue de Pafebruch, L-8308 Capellen (Municipality of Mamer).

### Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

And after been read to the person appearing, known to the notary by its name, surnames, civil status and residence, the person appearing signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT DU MOIS DE JUIN.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A Comparu:

Monsieur Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, administrateur de sociétés, né à Venlo le 4 décembre 1959, demeurant professionnellement à James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

ici dûment représenté par Monsieur Thierry STAS, expert-comptable, demeurent professionnellement à Capellen (Luxembourg),

en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 09 juin 2013, laquelle procuration restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF en abrégé) qu'elle va constituer:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de «SAGITTARIUS S.A.- SPF».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Mamer.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et

le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion de toute société, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société ne peut avoir aucune activité commerciale et n'est pas autorisée à détenir directement des propriétés immobilières.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 133.500,00 (cent trente-trois mille cinq cents euros) représenté par 133.500,00 (cent trente-trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Le conseil peut être composé de deux ou plus administrateurs A et de un ou plus administrateurs B nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les administrateurs A devront être résidents au Grand-Duché de Luxembourg.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Les réunions du conseil se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation ou à tout autre endroit à être indiqué dans la convocation.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Toutefois, dans l'hypothèse où des administrateurs A et des administrateurs B ont été nommés, toute résolution du conseil d'administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs incluant au moins un administrateur A et au moins un administrateur B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Si le conseil d'administration est composé d'administrateurs A et d'administrateur(s) B, la société sera engagée par les signatures conjointes d'au moins un administrateur A et d'au moins un administrateur B.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jour du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant Je cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

## Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième jour du mois de juin 2014.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 133.500,00 (cent trente-trois mille cinq cents euros).

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 133.500,00 (cent trente-trois mille cinq cents euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

### *Vérification*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.400,00.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

#### *Administrateurs A*

- MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933 avec comme représentant permanent: Monsieur Thierry Robert Octave STAS, expert-comptable, né à Bruxelles le 20 juin 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

- Monsieur Thierry Robert Octave STAS, expert-comptable, né à Bruxelles le 20 juin 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

#### *Administrateur B*

Monsieur Mauritius Gerardus Matheus COLLIN, administrateur de sociétés, né à Venlo le 4 décembre 1959, demeurant professionnellement à James Cookweg 8, 5928 LK Venlo (NL),

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A et d'au moins un Administrateur B, en conformité avec l'article 12 des présents statuts.

3. Le mandat des administrateurs est fixé à six (6) années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

4. La société CAC Service S.A. ayant son siège social à Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, République du Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 760.915, est désignée comme Commissaire aux Comptes en charge de la révision des comptes de la société. Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à six (6) années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

5. Le siège de la société est fixé au 89B, rue de Pafebruch, L-8308 Capellen (Commune de Mamer).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels état et demeure, la personne comparante a signée avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. STAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 juin 2013. Relation: RED/2013/1014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013091065/418.

(130110489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

---

**Procable S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.695.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1 juillet 2013 à 14h00 au siège social de la société*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de renouveler les mandats des deux administrateurs nommés lors de la constitution de la société, à savoir:

1. Monsieur Udo Roman Guldner, né le 18 janvier 1960 à Aachen (A), demeurant 1, rue Docteur Schweitzer, F-57350 Spicheren,

2. Madame Isabelle Guldner-Bubel, née le 6 août 1966 à Bitche (F), demeurant 1, rue Docteur Schweitzer, F-57350 Spicheren.

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer la société Kingfisher Services S.A. en tant qu'administrateur.

Suite à cette révocation, est nommé nouveau administrateur la société Sagamore Group Inc. immatriculée au IBC du Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 146509, avec siège social, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, N-8188 Nassau, Bahamas, représentée par M. Robert Weirig, né le 16 novembre 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement, 7, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes nommé lors de la constitution de la société, à savoir la société Lighthouse Services S.à r.l, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 69.995, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non actionnaires.

*Réunion du Conseil d'administration*

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat des administrateurs-délégués nommés lors de la constitution de la société, Monsieur Udo Roman Guldner, prénommé, et Madame Isabelle Guldner-Bubel, prénommée, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Procable S.A.

Référence de publication: 2013088937/33.

(130109753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Miras S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.429.

---

*Extrait du procès-verbal de l'actionnaire unique tenue au siège social de la société le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à 10.00 heures*

L'Actionnaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.  
Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013088835/24.

(130109873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**Mangrove III Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.594.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 24 avril 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 24 avril 2013 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2014 les mandats suivants:

- des trois administrateurs suivants:

\* Mr. Gérard LOPEZ

\* Mr. Mark TLUSZCZ

\* Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du Réviseur d'Entreprises:

\* Deloitte S.A.

Les Administrateurs sont au 24 avril 2013:

Gérard LOPEZ, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013088800/23.

(130109734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**MGB Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.087,50.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 139.325.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013088827/10.

(130110029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---

**MGBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088828/10.

(130109249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

---